Département du Puy-de-Dôme
Commune de NONETTE-ORSONNETTE

ARRETE TEMPORAIRE N°20231107A1
Portant réglementation provisoire de la circulation
Rue Main Forte, rue les Boujounes, rue Croix St Laurent – RD 34 et 123 à ORSONNETTE
sur le territoire de la commune de NONETTE-ORSONNETTE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NONETTE-ORSONNETTE

- VU les lois N°82-213 du 2 Mars 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et N° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée par la loi N° 83-663 du 22 Juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements ,les Régions et l'Etat;
- VU le décret N°86-476 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route;
- VU le Code de la Route et notamment ses articles R.44 et R.225;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 à L.2213-6;
- VU Les articles L.331-1 à L. 331-3 relatifs à la gestion de la voirie communale,
- VU l'article R.26, paragraphe 15 du Code Pénal,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière rendue applicable par l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié et complété en particulier par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 relatif à son Livre I- 8ème partie/signalisation temporaire;
- **Considérant la demande d'arrêté de police de la circulation émanant de l'entreprise SPIE CityNetworks représentée par son Directeur d'Agence Monsieur Matthieu JOBERTON – dont le siège est Les Triolères Basses, RN 9, 63670 LA ROCHE BLANCHE – pour des travaux d'enfouissement et de renforcement de réseaux**
- **Considérant que ces travaux localisés rue Main Forte, rue les Boujounes, rue Croix St Laurent (RD 34 et 123) à Orsonnette ont eu une première période d'intervention lors du 1er semestre 2023 et qu'ils devraient reprendre à compter du 13 novembre 2023 pour une période de 30 jours**

A R R E T E

ARTICLE 1 : **Afin de permettre la reprise des travaux d'enfouissement et de renforcement de réseaux rue Main Forte, rue les Boujounes, rue Croix St Laurent (RD 34 et 123) à Orsonnette (cf. plan joint) :**

- **la circulation des véhicules s'effectuera en circulation alternée par feux tricolores et/ou panneaux B15/C18**
- **la vitesse sera limitée à 30 km/heure**
- **le stationnement de tout véhicule sera interdit sur la portion concernée par les travaux**

ARTICLE 2 : **Cette mesure prendra effet pour une période de 30 jours débutant le 13 novembre 2023**

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire, conforme à l'instruction interministérielle sur la sécurité routière, à la charge de l'entreprise, sera mise en place et entretenue par celle-ci.
Les signaux en place seront déposés ou occultés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu.

ARTICLE 4 : L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

ARTICLE 5 : Les intervenants seront entièrement responsables, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux, qu'il y ait ou non de leur part négligence, imprévoyance ou autre faute commise.

ARTICLE 6: Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de NONETTE-ORSONNETTE par l'autorité administrative, ainsi qu'aux extrémités du chantier par le demandeur

ARTICLE 8:
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-GERMAIN-LEMBRON,
M. le Maire de la commune de NONETTE-ORSONNETTE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NONETTE-ORSONNETTE, le 07 novembre 2023
Le Maire,
Pierre RAVEL

MAIRIE 63340 NONETTE-ORSONNETTE

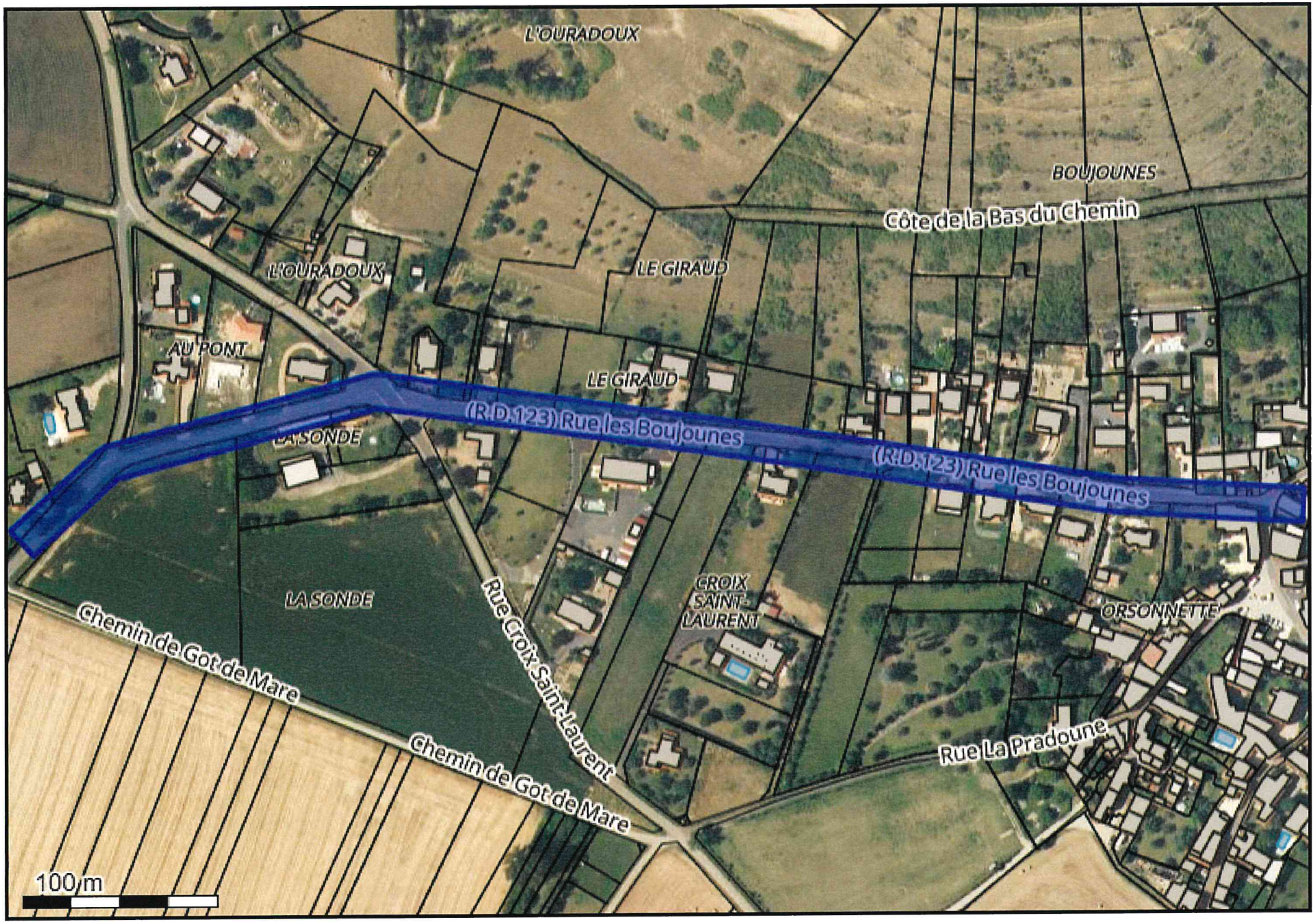
L'OURADOUX
BOUJOUNES
Côte de la Bas du Chemin
L'OURADOUX
LE GIRAUD
AU PONT
LE GIRAUD
(R.D.123) Rue les Boujounes
(R.D.123) Rue les Boujounes
LA SONDE
LA SONDE
Rue Croix Saint-Laurent
CROIX SAINT-LAURENT
ORSONNETTE
Chemin de Got de Mare
Chemin de Got de Mare
Rue La Pradoune
100 m